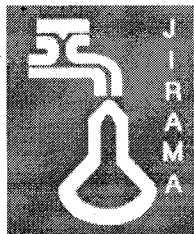


JIRO SY RANO MALAGASY



DIRECTION GENERALE : 149, Rue RAINANDRIAMAMPANDRY – ANTANANARIVO - BP : 200
ADRESSE TELEGRAPHIQUE : JI . RA . MA
C.C.P 21 441 - ANTANANARIVO
B . N . I . C . L : 01 17355 VAR
R . C . 2 0 0 4 B 0 0 5 5 3
STATISTIQUE N° : 40100 11 19570 10005
N I F : 1 0 0 0 0 0 0 7 0 4
TELEPHONE 22 200 31 AN TANANARIVO
Fax : 261.20.22.383.06 -E-mail : dg@jirama.mg

DECISION N° 121 /DPA/2018
PORTANT DECLARATION « INFRUCTUEUX » D'UN APPEL D'OFFRES RELATIF A LA FOURNITURE DE
MATERIELS DE SECURITE (MDS) POUR LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) ET LES
EQUIPEMENTS DE PROTECTION COLLECTIVE (EPC)
DAO MP 96 499

- Lot N°1 : Equipements de Protection Individuelle (EPI)
- Lot N°2 : Equipements de Protection Collective (EPC1)
- Lot N°4 : Equipements de Protection Collective (EPC3)

Le DIRECTEUR GENERAL de la JIRAMA,

- Vu la Constitution.
- Vu la loi N°2016 – 055 du 25 janvier 2017 portant Code des Marchés Publics.
- Vu l'ordonnance N° 075-027 du 17 Octobre 1975 portant création de la Société Jiro sy Rano Malagasy (JIRAMA) et fixant les statuts de ladite Société, modifiée par le décret n° 2008-971 du 20 Octobre 2008.
- Vu le décret n°2018 - 529 du 04 Juin 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.
- Vu le décret 2017-296 du 26 Avril 2017 portant nomination du Directeur Général de la JIRAMA.
- Vu le décret 2018-540 du 11 Juin 2018 fixant les attributions du Ministre de l'Energie et des Hydrocarbures ainsi que l'organisation générale de son Ministère.
- Vu le décret n° 2006-343 du 30 mai 2006 portant l'instauration du Code d'éthique des Marchés Publics.
- Vu le décret n° 2017-121 du 21 Février 2017 modifié et complété par le décret n°2017-1102 du 28 Novembre 2017, fixant les attributions du Ministère des Finances et du Budget ainsi que l'organisation générale de son Ministère.
- Sur proposition de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP).
- Après avis de la Commission Nationale des Marchés en séance du 30 Juillet 2018

DECIDE

Article 1

En application de l'article 56 de la loi N°2016 – 055 du 25 janvier 2017 portant Code des Marchés Publics, est déclaré « **INFRUCTUEUX** », le DAO N° MP 96 499 relatif à la fourniture de Matériels de Sécurité (MDS) pour les Equipements de Protection Individuelle (EPI) et les Equipements de Protection Collective (EPC) :

- Lot N°1 : Equipements de Protection Individuelle (EPI)
- Lot N°2 : Equipements de Protection Collective (EPC1)
- Lot N°4 : Equipements de Protection Collective (EPC3)

Article 2

La Personne Responsable des Marchés Publics, le Directeur Principal Hygiène Santé Qualité Environnement, Le Directeur principal des Approvisionnements et le Directeur Principal des Finances, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Antananarivo le **29 AUG 2018**

La Personne Responsable des Marchés Publics

Olivier Aimé Jaomlary
Directeur Général
de la JIRO SY RANO MALAGASY

